

LES SERVICES DE L'UDAF 95

(Version 12.2023)

L'UDAF du Val d'Oise est une association reconnue d'utilité publique. Parmi les missions qui lui sont confiées, il y a la gestion de services d'intérêts familiaux.

1. Institution Familiale

L'**Institution familiale** fait partie du réseau des Udaf, Uraf et Unaf. Elle est le cadre légal qui autorise les représentants familiaux à défendre les intérêts de l'ensemble des familles et qui se mobilise pour faire remonter et défendre les préoccupations des familles à l'échelon gouvernemental, conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles. Le réseau agit dans tous les secteurs où la famille doit d'être représentée (éducation, santé, logement, vulnérabilité, etc.). Ainsi en 2022, ce sont 50 bénévoles qui sont intervenus dans 48 instances départementales (Représentation des usagers dans les établissements de santé, Office HLM, CPAM, Caf...) et communales (CCAS). Contact : **01.30.75.00.25**.

2. Point Info Famille (PIF)

Le PIF est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation afin de donner aux familles des informations complètes et actualisées sur les services auxquels vous pouvez avoir accès au niveau local ou national. Contact : pif@udaf95.fr - **01.30.75.00.25**.

3. Point Accueil Ecoute Jeunes / Parents (PAEJ)

C'est un lieu d'accueil et d'écoute confidentiel, anonyme et gratuit pour les jeunes entre 11 et 25 ans et leurs parents. Des psychologues cliniciennes les accompagnent et les soutiennent. Contact pour RDV : **01.30.75.70.36** - paej-udaf95@udaf95.fr

Cergy St Christophe	Udaf 95	28 rue de l'Aven	Mercredi de 9h-19h, Jeudi 9h – 18h 2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi 13h-17h 2 samedis par mois de 10h-14h
Argenteuil	Centre Médical de Santé F. Goulène	21 rue Defresne-Bast	Lundi et mercredi 9h30-18h30
Gonesse	1- Centre social Marc Sangnier	17, place Marc Sangnier	Mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 18h,
	2- PIO	5 avenue François Mitterrand	Mardi 9h – 17h
Magny en Vexin	Espace Marianne	Boulevard des Cordeliers	Mercredi de 9h-12h30 et 14h-17h30
Villiers le Bel	PRE	1 place de l'Ecole	Jeudi 10h-13h (hors vacances scolaires) Jeudi 10h-19h (pendant les vacances scolaires)
	Maison de Quartier Salvador Allende	10 bld Salvador Allende	Jeudi 14h-19h (hors vacances scolaires)

4. Médiation Familiale

La médiation familiale propose aux membres de la famille qui vivent une séparation conjugale, un conflit familial ou une situation de rupture, de se rencontrer en présence d'un tiers, le médiateur familial, pour établir un dialogue et rechercher des solutions concrètes.

Les conflits familiaux intergénérationnels s'adressent plus largement aux parents et adolescents/jeunes adultes ; aux grands-parents pour le maintien des liens avec leurs petits-enfants ; aux successions conflictuelles. Contact : 01.30.75.70.36. - amp-udaf95@udaf95.fr

→ Médiation pour aidants et aidés



L'Udaf 95 propose ce nouveau service pour permettre aux familles confrontées à des situations conflictuelles, liées au handicap ou à la dépendance, de renouer le dialogue et trouver des solutions lorsque la perte d'autonomie touche un membre de la famille. Contact : 01.30.75.70.36. - amp-udaf95@udaf95.fr

Permanences

Argenteuil	Maison de Justice et du Droit	9 rue des Celtes	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudis 14h – 17h
	Programme de Réussite Educative	49 bis Esplanade de l'Europe	1 ^{er} et le 3 ^{ème} vendredis, 9h-14h 2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudis, 14h-18h
Arnouville	Trait d'Union	73 rue Henri Barbusse	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardis 14h – 18h
Beaumont s/Oise	Hôtel de Ville – CCAS	29 rue de Paris	1 ^{ers} et 3 ^{èmes} vendredis 14h-18h
Bessancourt	Espace Vie Sociale Maison Keller	Place du 30 août	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardis 14h-18h
Cergy	Udaf 95	28 rue de l'Aven	La semaine de 9h à 18h
	Maison de Quartier des Linandes	6 place des Linandes	Lundi 9h30 – 12h30
Domont	Centre Georges Brassens	46 rue A. Briand	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardis 14h-18h
Eaubonne	Espace Jeunesse et Famille	18 rue de Soisy	1 ^{er} et 2 ^{ème} jeudi 13h30 – 17h30
Fosses	Centre Social Agora	1 rue F. Picquette	1 ^{er} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredis 9h-12h
Gonesse	Agence Civile	Place du 8 mai 1945	2 ^{ème} /4 ^{ème} jeudis 13h30-18h
Louvres	Maison des Jeunes et de la Culture	161 rue de Paris	1 ^{er} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredis 14h-18h
Pontoise	Maison de Quartier des Louvrais	2 place de la Fraternité	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredis 9h30-12h30
Sarcelles	Centre social CAF Les Lochères	20 av. Paul Valéry	1 ^{er} - 3 ^{ème} mardis de 9h à 12h30

Villiers le Bel	Maison de Justice et du Droit	2 rue Pompon	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudis de 9h30 à 12h30
	Maison de Quartier Boris Vian	4 rue Scribe	3 ^{ème} jeudi de 14h à 18h
	Maison de Quartier S Allende	10 bld Allende	4 ^{ème} mercredi 14h – 18h

→ Groupes de paroles et parcours



L'Udaf 95 propose des espaces animés par des médiatrices ou des psychologues pour exprimer ses émotions, pour parler en confiance et sans jugement.

↳ Pour les enfants de 6 à 12 ans dont les parents sont séparés .

Une médiatrice familiale est formée également à l'accompagnement du deuil et de la séparation et propose des ateliers pour

↳ les adultes endeuillés

↳ les enfants endeuillés âgés de 4 à 15 ans dont un parent est décédé.

↳ les parents séparés

↳ les enfants dont les parents sont séparés

Contact : 01. 30. 75. 70. 36. - amp-udaf95@udaf95.fr

5. Consultation Conjugale et Familiale

Lorsque le couple va mal, lorsque les relations se détériorent dans la famille, lorsque chacun s'enferme dans son isolement

Permanence assurée le lundi et le mardi de 16h à 20h au **Centre Socio Culturel - Espace Jeunesse et Famille** 18 rue de Soisy -95600 Eaubonne

Contact : 01. 30. 75. 70. 36. - amp-udaf95@udaf95.fr

6. Consultation psychologique à destination des victimes de violences au sein du couple et de la famille

Lorsque le couple se déchire, quand la violence émerge, lorsque les relations se détériorent dans la famille, lorsque chacun s'enferme dans son isolement...

Permanence assurée le lundi et le mardi de 16h à 20h au **Centre Socio Culturel - Espace Jeunesse et Famille** 18 rue de Soisy -95600 Eaubonne

Contact : 01. 30. 75. 70. 36. - amp-udaf95@udaf95.fr

7. Consultation Psychologique

Une psychologue vous accueille en toute confidentialité, et vous propose un soutien et un accompagnement ponctuel et régulier, en fonction de votre situation.

2 lieux de permanence vous accueillent sur rendez-vous :

↳ Sarcelles : 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} vendredis du mois de 14h30 à 17h30 au Centre Social Les Lochères 20 avenue Paul Valéry - 95200 Sarcelles

↳ Villiers-le-Bel : 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois de 14h30 à 17h30 à la Maison de Quartier Boris Vian, 4 rue Scribe, 95400 Villiers-le-Bel

Contact : 01. 30. 75. 70. 36. - amp-udaf95@udaf95.fr

8. Point Conseil Budget

L'Udaf 95 informe et accompagne également les personnes dans le cadre de son Point Conseil Budget (PCB).

Un conseiller est là pour répondre aux questions qui concernent l'argent, la banque, le budget et trouver si besoin des solutions lorsque la personne traverse une situation financière difficile.

Les permanences sont assurées au siège de l'Udaf 95 mais également à Ermont, à Magny en Vexin, Marines et Goussainville.

Contact : 01. 30. 75. 00. 25. - pcb@udaf95.fr

9. Information et Soutien aux Tutrices/Tuteurs familiaux

L'UDAF du Val d'Oise, de par son activité de Mandataire Judiciaire et celle d'information aux familles, est inscrite sur la liste des structures habilitées à délivrer l'information et un soutien des personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection juridique des majeurs en application de l'article 449 du Code Civil.

Contact : 01.30.75.04.52. - Service-istf@udaf95.fr (Permanence téléphonique : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 Entretien personnalisé : uniquement sur RDV.)

10. Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

En France, les intérêts de centaines de milliers de majeurs sont protégés par une mesure de protection : La sauvegarde de justice / mandat spécial ; La curatelle (simple, renforcée) ; La tutelle ; La mesure d'accompagnement judiciaire ; La mesure ad'hoc.

Lorsque leur famille ne peut assumer le rôle de tuteur ou curateur, les institutions, et notamment les associations tutélaires, se voient confier des mesures de protection par le juge des contentieux de la protection. Les Udaf constituent aujourd'hui la première organisation tutélaire de France.

Contact : 01.30.75.05.39. service-mp@udaf95.fr



Ne pas jeter sur la voie publique

Avec le soutien de la DDETS 95, le FIPD, de la Caf, du Conseil Départemental du Val d'Oise, de la CNSA, de la MSA, de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, de la Cour d'Appel de Versailles, de l'Unaf et autres collectivités territoriales...



Avec le soutien de la

